



## **Conseil d'administration Séance du 13 mai 2011**

### **Délibération n°23-2011 Tarifs des cours grand public**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg ;

La présente délibération a pour but de fixer la grille tarifaire des cours grand public.

Par délibération 08-2011, lors de la séance du 11 février 2011, le Conseil d'administration approuvait que les droits d'inscription aux ateliers et stages d'initiation à la pratique artistique soient reconduits pour l'année scolaire 2011/2012 et que les sites de Cherbourg et de Caen pratiqueront des tarifs différents.

Au titre de l'année scolaire 2011/2012, il est proposé au Conseil d'administration d'appliquer la grille tarifaire jointe en annexe. A moyen terme, il sera par ailleurs proposé au Conseil d'administration d'envisager la perspective d'une harmonisation de cette grille tarifaire sur les deux sites de l'établissement.

### Proposition

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la grille tarifaire des cours grand public de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg.

  
Le Président,

Nombre de membres en exercice : 20  
Présents : 11  
Votants : 15  
Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :  
- La transmission en préfecture le 30/05/2011  
- La publication le 30/05/2011  
Fait à Caen, le 17/05/2011

Le Président



PREFECTURE DU CALVADOS  
- 1 JUIN 2011  
COURRIER

<b>SITE DE CAEN LA MER</b>		<b>Proposition de Tarifs 2011/2012</b>
<b>Désignation</b> <b>Ateliers d'initiation à la pratique artistique</b>		
<b>Adultes</b>		
Communauté d'agglomération	<i>pour un cours</i>	199,00€
	<i>pour le 2ème cours</i>	180,00€
	<i>participation consommables ateliers gravure/lithographie</i>	75,00€
Calvados hors communauté d'agglomération	<i>pour un cours</i>	255,00€
	<i>pour le 2ème cours</i>	234,00€
	<i>participation consommables ateliers gravure/lithographie</i>	75,00€
<b>Adolescent 14-16 ans et 16-18 ans</b>		
Communauté d'agglomération	<i>pour le 1er enfant</i>	70,00€
	<i>pour le 2ème enfant au même foyer</i>	35,00€
Calvados hors communauté d'agglomération	<i>pour le 1er enfant</i>	88,00€
	<i>pour le 2ème enfant au même foyer</i>	44,00€
<b>Enfants 8-10 ans et 11-13 ans</b>		
Communauté d'agglomération	<i>pour le 1er enfant</i>	54,00€
	<i>pour le 2ème enfant au même foyer</i>	27,00€
Calvados hors communauté d'agglomération	<i>pour le 1er enfant</i>	68,00€
	<i>pour le 2ème enfant au même foyer</i>	35,00€
<b>Enfants 6-8 ans</b>		
Communauté d'agglomération	<i>pour le 1er enfant</i>	39,00€
	<i>pour le 2ème enfant au même foyer</i>	19,50€
Calvados hors communauté d'agglomération	<i>pour le 1er enfant</i>	48,00€
	<i>pour le 2ème enfant au même foyer</i>	24,00€

### **Stages**

<b>Stages arts plastiques pour adultes (taux horaire)</b>		
	<i>Communauté d'agglomération</i>	3,30€
	<i>Calvados hors communauté d'agglomération</i>	4,40€
<b>Stages arts plastiques pour enfants (taux horaire)</b>		
	<i>Communauté d'agglomération</i>	2,20€
	<i>Calvados hors communauté d'agglomération</i>	3,40€
<b>Heure formation professeur stagiaire/formation continue</b>		14,00€

<b>SITE DE CHERBOURG-OCTEVILLE</b>		<b>Proposition de Tarifs 2011/2012</b>
<b>Désignation</b> <b>Ateliers d'initiation à la pratique artistique</b>		
Elève habitant Cherbourg-Octeville	<i>Adultes</i>	165,00€
	<i>Enfants</i>	72,00€
	<i>Titulaire du Passeport jeunes</i>	111,00€
Elève habitant hors Cherbourg-Octeville	<i>Adultes</i>	220,00€
	<i>Enfants</i>	111,00€
Reconduction et gratuité		
<i>inscription à un 2nd atelier et suivants (base tarif le moins élevés)</i>		-50%
<i>Adultes ou enfants d'une même famille (2ème personne)</i>		-40%
<i>Adultes ou enfants d'une même famille (3ème personne)</i>		-60%
<i>Demandeurs d'emplois (justificatif demandé), contribuables bénéficiant du plafonnement de la taxe d'habitation en fonction des revenus, bénéficiaires du RSA, de l'allocation de fin de droit du chômage, du minimum vieillesse, de l'allocation Adulte Handicapé, titulaire de la carte de loisirs Caf et avis de non imposition</i>		-40%
		Gratuit
<b>Stages</b>		
Elève habitant Cherbourg-Octeville	<i>Adultes</i>	61,00€
	<i>Enfants</i>	25,00€
Elève habitant hors Cherbourg-Octeville	<i>Adultes</i>	83,00€
	<i>Enfants</i>	35,00€
Reconduction et gratuité		
<i>Enfant titulaire du passeport jeune</i>		-30%
<i>inscription à un 2nd atelier et suivants (base tarif le moins élevés)</i>		-50%
<i>Adultes ou enfants d'une même famille (2ème personne)</i>		-40%
<i>Adultes ou enfants d'une même famille (3ème personne)</i>		-60%
<i>Demandeurs d'emplois (justificatif demandé), contribuables bénéficiant du plafonnement de la taxe d'habitation en fonction des revenus, bénéficiaires du RSA, de l'allocation de fin de droit du chômage, du minimum vieillesse, de l'allocation Adulte Handicapé, titulaire de la carte de loisirs Caf et avis de non imposition</i>		-40%
		Gratuit
<b>Auditeurs libres (histoire de l'art)</b>		
Elève habitant Cherbourg-Octeville		79,00€
Elève habitant hors Cherbourg-Octeville		103,00€
<i>Demandeurs d'emplois (justificatif demandé), contribuables bénéficiant du plafonnement de la taxe d'habitation en fonction des revenus, bénéficiaires du RSA, de l'allocation de fin de droit du chômage, du minimum vieillesse, de l'allocation Adulte Handicapé et avis de non imposition</i>		-40%
		Gratuit